



Politique des casques protecteurs

À: Tout les membres, clubs et entraîneurs

Par la présente, Canada~Snowboard voudrais émettre des recommandations concernant le port du casque par tous ses athlètes, entraîneurs et membres. Le port du casque n'est pas règlementé par une loi gouvernementale, par contre Canada~Snowboard recommande à toute personne participant à des activités de snowboard le port d'un casque certifié pour les sports de glisse, ajusté correctement. Également, le port d'un casque est obligatoire pour tous les membres, athlètes et entraîneurs de Canada~Snowboard. L'augmentation du nombre de casques sur le marché rends la compréhension de ce qui est protégé ou non par chaque casque difficile. **Toutefois, il est clair que les casques ne fonctionnent que lorsqu'ils sont portés en tout temps et correctement.**

Afin d'être protégé par l'assurance responsabilité et de s'assurer du niveau de sécurité le plus élevé possible, tous les participants doivent porter un casque certifié durant les entraînements et compétitions.

Il existe un grand nombre de modèles et de marques de casques populaires qui ne sont pas certifiés pour les sports de glisse ou pas certifiés du tout. S'il-vous-plait vous référer au site internet du manufacturier afin de vérifier et de confirmer que le casque que vous utilisez ou prévoyez acheter soit certifié pour les sports de glisse. Lors des compétitions, les organisateurs vont vérifier si vous portez un casque certifié, alors assurez vous de porter un casque certifié. Les certifications acceptées sont : Norme d'Europe Centrale: CEN 1077, American Society of Testing Materials: ASTM F2040, ou US 2040, Snell RS-98. Si votre casque n'a pas une de ces certification; vous n'êtes pas couverts par l'assurance responsabilité. Si vous n'êtes pas certains, SVP contactez le manufacturier ou référez vous à leur site internet.

Les casques de ski et de snowboard sont conçus pour subir un seul impact. Un casque qui reçoit un impact d'une force considérable devrait être remplacé. Des craques ou dommages à la surface du casque, diminuent son efficacité à absorber les impacts et à minimiser la gravité des blessures. Si vous avez besoin de remplacer votre casque, la bonne nouvelle est que la plupart des manufacturiers possèdent une politique d'échange. Ils vous donneront un rabais considérable sur un casque neuf si vous leur envoyez celui qui doit être remplacé. Informez vous de la politique d'échange de votre manufacturier

Il est de la responsabilité de l'athlète et particulièrement celle de l'entraîneur de s'assurer que tous les athlètes utilisent des casques certifiés qui ne sont pas abimés. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Bonne saison 2012/2013!

Brendan Matthews,
Coordonnateur des services aux membres et partenaires
Canada~Snowboard

